RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Commission Extramunicipale Environnement

Et Aménagement du territoire

Du 16 Novembre 2022

Les échanges ont eu lieu sur la base du diaporama ci-joint.

Les conclusions :

✓ Comment maîtriser les dépenses énergétiques de la ville de Pons ?

Avis favorable concernant l'ensemble des points présentés. Concernant l'éclairage public, il est demandé qu'il y ait une communication presse et réseaux sociaux de la date de mise en œuvre et des horaires.

✓ Verdissement

Pas de commentaire particulier sur les mesures prises pour améliorer le verdissement de la commune.

L'idée est soumise de récupérer et utiliser les eaux pluviales. Il s'agirait de mesurer l'impact environnementale si la ville la récupérait pour arroser ou autres besoins en eau. Cette étude pourrait être faite par un élève-ingénieur en environnement, auquel il serait également demandé d'étudier les faisabilités techniques. A voir avec les écoles d'ingénieurs.

✓ Extension du réseau de chauffage urbain.

Le point de situation est présenté sans observation particulière.

Il est rappelé que les travaux pour ces extensions doivent être coordonnés avec les travaux relatifs aux voiries concernées (rue Gabriel Moreau).

✓ Budget participatif Jeunes

La commission souscrit au projet. Il pourra être mis en œuvre dès 2023.

Les conclusions de l'échange concernant l'âge limite pour participer aboutissent à un statu quo pour cette première année. Il s'agira d'aviser par la suite en fonction de l'âge des jeunes intéressés.

La tranche d'âge choisi correspond à l'âge où la sensibilisation à la citoyenneté est pertinente. A partir de 18 ans, les jeunes ont le droit de vote. Avant 10 ans, les capacités cognitives sont différentes.

La communication devra être adaptée et percutante pour atteindre ce public.